



Je, soussigné Mr ou (et) Mme accepte les conditions présentées ci-dessous par l'association Idemstarsports pour ma fille ou mon fils lors du séjour de ski

Station : date : duau.....2020.

Les personnes mineures devront automatiquement envoyer cette décharge totale signée des deux parents. Cette décharge sera envoyée à l'adresse suivante:

Idemstarsports 92 rue des trois rois 59850 Nieppe, ou à remettre lors de la réunion.

(Attention sans décharge, l'association se donne le droit de vous refuser dans le bus). Les mineurs concernés sont ceux âgés de 17 ans. En-dessous de 17 ans, il faut être accompagné d'un membre majeur de la même famille.

Idemstarsports et ses guides ne pourront être tenus pour responsables dans le cas où votre enfant se retrouve en possession d'alcool ou de produits illicites, ainsi qu'en cas de tapages nocturnes. Vous serez appelés automatiquement par les gendarmes de la station qui pourront vous convoquer si nécessaire. Votre enfant mineur profite d'un tarif de groupe et aucun encadrement ne sera réalisé (à l'exception de passages dans les chambres pour savoir si tout va bien). Bien sûr en cas de blessures sur les pistes il pourra bénéficier de l'assurance rapatriement et appeler un responsable d'Idemstarsports. L'objectif de cette décharge c'est de responsabiliser l'enfant et les parents.

Ces mineurs même si après le ski, restent libres, doivent toutefois continuer à respecter le règlement de l'hébergeur et celui d'Idemstarsports (voir conditions d'Idemstarsports sur la FAQ du site).

Dans le cas où les conditions ne seraient pas respectées, on se donne le droit de mettre fin au séjour et de reconduire votre enfant au train à ses frais.

Sachez également que l'on skie sans surveillance (les personnes débutantes peuvent prendre des cours avec l'ESF) et que le responsable du séjour ne peut être tenu pour responsable en cas d'incidents sur les pistes. (Le hors-piste est interdit et l'assurance ne fonctionne pas dans ce cas).

Les parents donneront à leur enfant le carnet de santé et le pouvoir tout en les prévenant par téléphone d'intervenir médicalement rapidement en cas d'un grave problème.

cas particuliers : les parents en étant d'accord avec les autres parents d'un même appartement devront rajouter par écrit comme quoi ils acceptent la mixité dans l' appartement.

Signature des deux parents en cas de séparation, précédée de la mention « lu et approuvé » et daté ainsi que les numéros de portables des parents.